

Communiqué de presse

La campagne « Unmask the corrupt » de TI soutient la mise en œuvre des recommandations du GAFI.

L'heure est venue de démasquer les personnes corrompues.

Berne, le 2 septembre 2014 – Si elle veut empêcher les activités criminelles d'entacher son système financier, la Suisse doit considérablement renforcer les mécanismes qui empêchent les personnes corrompues de cacher leur identité derrière le paravent de sociétés secrètes, a expliqué aujourd'hui Transparency International Suisse à l'occasion du lancement de la campagne « Unmask the Corrupt » en Suisse.

Actuellement, la Suisse ne s'assure pas de l'identité des personnes en chair et en os qui possèdent ou dirigent une société ou qui en perçoivent des prestations. Grâce à ce secret, les hauts fonctionnaires et hommes d'affaires étrangers corrompus ont davantage de facilités à occulter l'origine de leurs avoirs illicites à la police, au public et aux autorités qui en demandent la restitution. Transparency International estime que la Suisse doit recueillir ces informations et les rendre accessibles aux pouvoirs publics. Des registres publics sont la meilleure façon d'y parvenir, notamment parce que les banques seraient tenues de les consulter lorsqu'elles procèdent à une vérification préalable de leurs clients.

« Il faut que la Suisse étende le champ d'application de sa législation contre le blanchissement d'argent afin d'empêcher les personnes corrompues de cacher sur son territoire le produit de la corruption et du crime. Il ne faut plus que leurs activités illicites, souvent liées au crime organisé international, puissent, grâce à l'aide de la Suisse, échapper à la justice, » demande Éric Martin, président de Transparency International Suisse.

Les efforts consentis par Transparency International Suisse pour démasquer les personnes corrompues et révéler les vrais propriétaires des sociétés s'inscrit dans une vaste campagne de Transparency International, qui en appelle à tous les gouvernements du monde à mettre le holà aux flux d'avoirs illicites provenant de l'abus de pouvoir, de la corruption et des ententes secrètes.

« Pendant trop longtemps, les personnes corrompues ont eu la possibilité de cacher leurs gains illicites à l'étranger. L'heure est venue de mettre un terme à ces pratiques, dans l'intérêt de tous les pays et de leurs citoyens », a averti Cobus de Swardt, directeur général de Transparency International.

En Suisse, cette campagne coïncide avec l'examen par les Chambres fédérales d'une loi concernant la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'action financière (GAFI).

Ces recommandations sont considérées par la communauté internationale comme les normes de la lutte contre le blanchiment d'argent. Les Chambres fédérales ne doivent pas affaiblir la loi fédérale en vigueur, mais s'employer à renforcer l'efficacité d'éléments essentiels de la législation suisse, en améliorant la protection des lanceurs d'alerte et en durcissant les dispositions du code pénal contre la corruption privée, notamment.

Afin d'empêcher les personnes corrompues de tirer parti de leurs avoirs illicites, la Suisse doit aussi limiter le montant pouvant être payé en espèces à l'achat d'objets de luxe. La possibilité de régler de gros montants en numéraire, sans passer par un intermédiaire financier soumis à une surveillance, augmente en effet fortement le risque de blanchiment d'argent.

L'heure est aux actes pour la Suisse

Transparency International Suisse demande que des mesures soient prises de toute urgence dans les domaines suivants afin de réaliser de grands progrès dans les efforts visant à démasquer les personnes corrompues :

- Il est nécessaire de créer et de rendre publics des registres des ayants droit économiques. Il faut soit abolir les actions au porteur, soit obliger les actionnaires à les enregistrer ou à les déposer auprès d'un intermédiaire financier.

Plus concrètement, Transparency International Suisse insiste sur la nécessité d'améliorer la transparence des entités juridiques, y compris des sociétés non cotées qui émettent des actions au porteur. Il faut que l'identité des ayants droit économiques des entités juridiques soit connue. Quiconque acquiert des actions au porteur d'une société anonyme non cotée devrait être contraint de s'identifier et de signaler l'achat dans un délai d'un mois. Les registres du commerce doivent divulguer l'identité des ayants droit économiques. Transparency International Suisse demande également l'adoption d'une obligation légale de signalement dont le but est d'identifier les actionnaires détenant plus de 25 pour cent des actions ou des droits de vote.

- Il faudrait aussi limiter les montants réglés en espèces en vue de l'acquisition de biens immobiliers et de produits de luxe. Si une transaction est réglée en espèces, les agents immobiliers et les commerçants d'objets de luxe devraient être astreints à réaliser une vérification préalable de leurs clients.

Personne n'ignore que les règlements en espèces sont un des mécanismes habituels du blanchiment d'argent et qu'ils jouent un rôle important dans la criminalité internationale. En conséquence, Transparency International Suisse demande de limiter dans la loi les montants pouvant être réglés en espèces. Ainsi, tout paiement dépassant 100 000 francs effectué en vue de l'acquisition d'un bien immobilier ou d'un objet de luxe doit passer par un intermédiaire financier soumis aux dispositions de la loi suisse contre le blanchiment d'argent.

« La Suisse doit assumer ses responsabilités et durcir sa législation contre le blanchiment d'argent. Il faut améliorer la transparence du système financier international et les centres financiers offshore ne doivent pas permettre aux criminels d'utiliser illégalement des structures d'entreprises pour dissimuler leur identité et leurs avoirs illicites derrière le paravent de sociétés secrètes, tout en menant une vie de luxe et d'impunité payée par le contribuable », explique Martin.

###

Transparency International Suisse est la section suisse de Transparency International.

Contacts pour la presse:

Berne
Delphine Centlivres
Transparency International Suisse
Courriel : delphine.centlivres@transparency.ch
Tél. : +41 (0)79 906 44 12

Berlin
Natalie Baharav
Transparency International
Courriel : press@transparency.org
Tél. : +49 30 3438 20 666